

**AGREGATION EXTERNE  
MATERIELS CANDIDAT  
SESSION 2024**

**SECTION ARTS PLASTIQUES**

| DATE     | HEURE    | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE   | MATÉRIELS CANDIDATS   |
|----------|----------|---|---|
| 26/02/24 | 9h à 15h | Epreuve écrite d'esthétique et sciences de l'art. Cette épreuve prend appui sur un document textuel assorti d'un sujet. (*)               | L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.  |
| 27/02/24 | 9h à 15h | Épreuve écrite d'histoire de l'art. (*)   |   |
| 28/02/24 | 9h à 17h | Epreuve de pratique plastique accompagnée d'une note d'intention de 20 à 30 lignes écrites au dos de la production sans signe distinctif. | <p>Les candidats sont invités à se reporter à la note de service relative au concours externe et troisième concours du CAPES d'arts plastiques et concours externe et interne de l'agrégation d'arts plastiques du 8 décembre 2021 publiée au BOEN du 13 janvier 2021.</p> <p>Matériels autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les matériels photographiques, vidéo, informatiques, numériques et de reprographie. Les équipements et les logiciels sont vierges de toutes banques de données visuelles, textuelles, sonores...</li> <li>• Les médiums secs doivent être fixés (pastels secs, sanguine, fusain, craie, etc.). Les matériaux à séchage lent sont à proscrire,</li> <li>• Les sèche-cheveux,</li> <li>• L'usage du chevalet est possible sauf indication contraire portée à la connaissance du candidat. Il n'est pas fourni par les organisateurs du concours.</li> </ul> <p>Matériels interdits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les produits et appareils dangereux suivants : bombes aérosols, appareils fonctionnant sur réserve de gaz, appareils à production de flammes vives, acides, produits chimiques volatils, inflammables ou toxiques...</li> <li>• Le matériel bruyant (perceuses, scies sauteuses...),</li> <li>• Les téléphones portables, les tablettes, les montres connectées, baladeurs...),</li> <li>• Tout autre document de référence que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet,</li> <li>• Tout dictionnaire et recueils iconographiques (sans exception).</li> </ul> <p>Remarque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute impression numérique, élément matériel, formel, iconographique ou textuel intégré dans la production plastique doit être conçu et produit sur place,</li> <li>• Concernant les fixatifs, il convient que les candidats prennent leurs dispositions pour utiliser des produits et des techniques ne nécessitant ni préparation pendant l'épreuve ni bombe aérosol.</li> </ul> |

**(\*) Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

**Vous ne devez en aucun cas :**

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.